



ASSOCIATION POUR LA CONNNAISSANCE
ET LA CONSERVATION DES CALVAIRES
ET DES CROIX EN BEAUVAISIS

BULLETIN N° 8

JUIN 2009

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

P arce que nous sommes conservateurs
A vec ce que nous ont laissé nos ancêtres
T raditionnellement, nous préservons de tout cœur.
R etour aux sources, les monuments et richesses
I nventés et créés depuis plusieurs siècles
M aintenus par les générations précédentes
O ctroyant leur savoir et leur sagesse
I mmortalisés par notre persévérance.
N e les négligeons pas, conservons nos trésors
E glises, châteaux, calvaires, édifices, mares
lavoirs, puits, moulins et tous les biens
de la terre.

Les croix et les calvaires jalonnent le territoire et constituent un patrimoine rural aussi diversifié que méconnu.

Qu'ils soient de facture : romane, gothique ou plus contemporain, de bois, de pierre, de fonte, les croix et les calvaires aiguissent la curiosité et révèlent à qui sait observer leurs histoires et leurs esthétiques propres. Pendant la période estivale, si vos pas vous mènent à la découverte des calvaires, bonne promenade et bonnes vacances. Cordialement.

Jeannine DUMONT

Si ce n'est pas encore fait, pensez à payer votre cotisation 2009 (17€ minimum)
Merci de votre soutien

SOMMAIRE

- ↳ Le mot de la Présidente
- ↳ L'Assemblée Générale
- ↳ La réunion de fin de canton de Nivillers
- ↳ Les rénovations
- ↳ Les détériorations
- ↳ La protection légale des calvaires
Jurisprudence
- ↳ On parle de nous ...
- ↳ Ce qui se passe ailleurs (pays de Laval)

Assemblée Générale *un temps fort dans la vie d'une association* 2009

Elle s'est tenue le mardi 5 mai 2009 à 17h30 à l'auditorium des Archives Départementales. Merci à Bruno Ricard, Directeur, pour le prêt de cette salle avec la logistique ce qui a permis une qualité exceptionnelle de communication et un confort pour les participants.

Le rapport moral de la Présidente a porté sur la sauvegarde du patrimoine qu'il soit à caractère historique tout comme le petit patrimoine tels les calvaires.

Le rapport d'activité a fait apparaître l'investissement de cette petite équipe de bénévoles qui entend garder la mémoire de ce patrimoine, témoin de notre passé, témoin aussi du travail des artisans.

Bien gérée, l'association a pu mettre en réserve l'argent nécessaire pour une prochaine publication sur les calvaires du Beauvaisis.



La réunion de fin de canton de Nivillers

L'inventaire de ce canton s'est réalisé de novembre 2007 à novembre 2008, période au cours de laquelle la présidente Jeannine Dumont et la secrétaire Roselyne Bulan ont rencontré le maire ou son représentant des 20 communes du canton. Il a fallu un peu de temps pour finaliser les dossiers (prises des mesures, relevés des inscriptions, recherches pour tenter d'en retrouver l'histoire, frappe et constitution des dossiers ; mais tout est achevé à présent.



La traditionnelle réunion de fin de canton a eu lieu le mardi 23 juin à 18h à la maison du Conseil Général de Bresles où nous avons été accueillis. Le Conseiller Général, Yves Rome, était représenté par Lucien Boucher, maire d'Haudivillers et vice-président de la Communauté d'Agglomérations.

Un public nombreux regroupant les maires et les personnes ayant contribué à retrouver l'histoire des calvaires du canton a pu apprécier le diaporama rétrospectif et représentatif des différents types de calvaires.



Intervention du Pere Cardot

Beaucoup de questions ont été posées et la journée s'est terminée bien agréablement par le verre de l'amitié offert par le Conseil Général.

Les rénovations

A Oursel Maison

Dans le cadre de la première tranche de travaux de restauration de l'église, le calvaire du cimetière qui entoure toujours l'église a été déplacé, légèrement, restauré ce qui le met en valeur.



A Maisoncelle St. Pierre

Egalement à l'occasion de la restauration de l'église, la croix qui avait été fixée sur la façade a repris sa place dans l'ancien cimetière au chevet de l'église sur le socle qui a été retrouvé.



A Viefvillers

Ce calvaire privé qui avait souffert des intempéries a été refait à l'identique par son propriétaire, Mme Fournier

Au Hamel

Sous l'impulsion de M. et Mme Duchesne, une action de rénovation de calvaires a été entreprise ces dernières années



A Dameraucourt

La chapelle a été victime d'un accident de la circulation en juin 2008 et s'est complètement effondrée.



Après l'accident

La voilà à nouveau debout,
refaite à l'identique en avril 2009

Les détériorations

Hélas il y en a aussi – mais formons le vœu qu’elles ne restent que temporaires et que les calvaires se dresseront bientôt fièrement au bord de la route.

A OROER

Le calvaire de la Boudinière a été victime d’un accident de voiture et camion, deux fois depuis le début de l’année 2009

Il a été redressé avec l’aide d’un agriculteur mais une remise en état plus importante devrait intervenir prochainement nous dit le maire de la commune.

A MAISONCELLE TUILLERIE

Le calvaire de Bois Gayant avait été démonté peu avant notre passage en 2002 par son propriétaire mais... il n’est toujours pas remonté malgré la proposition d’aide qui lui a été faite par la mairie !!

Nous ne perdons pas espoir....

La protection légale des calvaires Jurisprudence

Connaissez-vous cette jurisprudence ?

En avoir le contenu :

« Voici un important arrêté du Conseil d'Etat qui, rendu en juin dernier (1938) nous paraît bien susceptible d'intéresser nos lecteurs »

Tous ceux qui se préoccupent des dangers qui menacent ces catégories si intéressantes de petits monuments religieux isolés hors des églises, tels que calvaires, oratoires, etc., salueront avec une profonde satisfaction un arrêt que vient de prendre le Conseil d'Etat, sur la proposition de M. Latournerie, commissaire du gouvernement, en date du 1^{er} avril 1938.

Le Conseil d'Etat vient de jeter les bases d'une nouvelle jurisprudence par une extension des dispositions protectrices contenues dans la loi de Séparation. D'après celle-ci (art.13 de la loi du 9 décembre 1905, complété par la loi du 2 janvier 1907, art. 5) les édifices affectés au culte ont été laissés à la disposition des fidèles pour la pratique de leur religion. Ces édifices comprennent les églises, les chapelles, les temples et synagogues, ainsi que les objets mobiliers qui en dépendent. Mais la situation des petits monuments élevés en dehors des édifices restait mal définie.

M. Latournerie soutint que ces petits monuments « peuvent être regardés comme des dépendances des édifices culturels quand ils ont avec l'exercice public du culte un rapport si direct et si étroit que leur disparition porterait à celui-ci une grave atteinte dans les rites dont il se compose. »

Voici donc un nouveau moyen de protection légale, qui peut être appliqué, nous semble-t-il, très largement. Et ce ne sera peut-être pas un des moindres résultats de cette nouvelle jurisprudence que d'inciter les fidèles un peu partout à ne pas laisser tomber en désuétude tant de belles et bonnes traditions locales. Ils auront à cœur d'assurer le maintien de ces cérémonies, de ces processions, de ces pèlerinages, grâce auxquels nos oratoires ou nos calvaires, nos croix ou nos statues de carrefour, restant notoirement associés à l'exercice du culte, bénéficieront d'une protection légale.

La question s'est posée au Conseil d'Etat au sujet d'une croix érigée sur un socle de pierre dans la commune de Lagraulière (Corrèze). Cette croix était, deux fois par an, visitée par une procession. Or, le conseil Municipal ordonna, en 1935, sa démolition, invoquant les commodités de la circulation, notamment pendant les jours de foire. Le curé et quelques habitants ont alors déféré pour excès de pouvoir au Conseil d'Etat. Ils ont obtenu gain de cause : du fait que la croix en question « est étroitement associée à l'exercice du culte tel qu'il se pratique dans la commune » et qu'elle doit être par conséquent, considérée comme une dépendance de l'église ; du fait que l'église est toujours affectée au culte et qu'elle doit être, aux termes de la loi, laissée à la disposition des fidèles, le Conseil d'Etat a annulé la délibération du Conseil Municipal de Lagraulière.

On parle de nous

MERCI

pour notre soutien, qu'il se fasse

- par l'achat de nos recueils par communes (en particulier les mairies de Bailleul et de Fouquerolles
- ou pour avoir parlé de notre action dans vos journaux (communes de Tillé, d'Oroer, de Nivillers)
- La Feuille Picarde du secteur missionnaire de l'Oise Normande a aussi repris un de nos articles concernant Crèvecœur « la sépulture de Jean-Baptiste Fournier », le faisant en quelque sorte sortir de l'ombre mais... sans citer l'association. Dommage !!
- les calvaires étaient présents dans l'exposition organisée à Esquennoy du 12 au 14 juin 2009, par « Esquennoy, patrimoine d'hier et d'aujourd'hui » sur le thème du patrimoine religieux d'Esquennoy.

Ce qui se passe ailleurs

A l'occasion d'un voyage un couple d'adhérents nous a ramené l'exemple d'une association au Pays de Laval qui a restauré 127 calvaires depuis 2001.

Quelques renseignements

- Il y a 6400 calvaires recensés dans le département de la Mayenne
- Les plus anciens datent des XV^e et XVI^e siècles. Les motifs d'érection sont les mêmes que dans notre région (remerciement après guérison, protection des terres, au retour des combattants de guerre). Mais on y trouve les croix qui délimitent les paroisses ainsi que les croix de mission ou pour relancer la foi.
- La restauration demande beaucoup de compétence dans tous les corps de métier et entraîne un coût élevé. Mais grâce à cette association qui travaille avec l'aide des propriétaires le coût est divisé par 10 et pourquoi pas alors dans l'Oise ???

ACCCCB – Secrétariat Roselyne BULAN
33, rue de l'Ecole Maternelle 60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 02 12 88 – e-mail : roselyne.bulan@orange.fr
site : en cours de réalisation